

# FICHE DE SECURITE

## Section 1 : Identification de la substance/mélange et du fabricant

### Identification du produit

Marque de commerce ou Désignation du mélange	ICYNENE LD-C50™ B-Side Resin
Numéro d'enregistrement	-
Synonymes	Aucun
Première date de publication	10 août 2011
Version	01
Date de révision	-
Date de publication	-

### Utilisation(s) pertinente(s) du produit ou du mélange et contre indications

Utilisations identifiées	Doit être utilisé sur site comme mousse projetée mélangée avec du MDI - diisocyanate de diphenylméthane prépolymérisé (A-Side polyisocyanate, Base Seal™).
Contre indications	inconnues

### Informations concernant le fournisseur de la Fiche de Sécurité

#### Fournisseur

Nom de l'entreprise	Icynene Inc.
Adresse	6747 Campobello Road, Mississauga, Ontario, L5Z 2L7 Canada
Téléphone	00-1 905 363 4040
Courriel	<a href="mailto:Nxie@Icynene.com">Nxie@Icynene.com</a>
Personne à contacter	Icynene
Appel d'urgence (Canada)	CANUTEC 613-996-6666

#### Importateur pour la France

Nom de l'Entreprise	Icynene Europe S.P.R.L.
Adresse	Clos Chapelle aux Champs 30, Boite 3030 B-1200 Bruxelles, Belgique
Téléphone	+32 2 880 62 33
Fax	+32 2 880 62 80
Courriel	information@icynene.fr
Personne à contacter	Icynene

## Section 2 : Identification de substance dangereuse

### Classification de la substance ou du mélange

Suivant la directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC modifiée

**Classification** Xn ; R22 ; Xi ; R36/38, R43, R52-53

### Résumé des risques encourus

Risques physiques	Non classifié
Risques pour la santé	Nocif si avalé, irritant pour les yeux et la peau. Peu entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Risques pour l'environnement	Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets indésirables à long terme dans le milieu aquatique. Irritant pour les yeux, la peau, la bouche

**Principaux symptômes** et l'estomac. Peut entraîner des irritations au niveau de l'appareil respiratoire.  
Irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac.

### Etiquetage

#### Etiquette conforme à la Directive 67/548/EEC ou 1999/45/EC modifiée

**Contenu :** N'-[3-(dim ethyl amino)propyl]-N, N-di methyl propane-1, 3-di amine,  
Tris (1-chloro-2-propyl) phosphate



Nocif

**Codes R** R22 – Nocif si avalé.  
R36/38 irritant pour les yeux et la peau.  
R43 peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets indésirables à long terme dans le milieu aquatique.

**Codes S** S23 Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/projections.  
S24/25 Eviter tout contact avec la peau et les yeux.  
S26 En cas de contact avec les yeux, rincer à l'eau abondamment et contacter un médecin.  
S36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.  
S60 Ce produit et son récipient doivent être considérés comme des déchets dangereux.

#### Autres informations sur

L'étiquette

Aucune

Autres dangers

Non déterminé

### Section 3 : Composition/Information concernant les ingrédients

#### Mélange

##### Informations générales

Nom chimique	%	N° CAS/N°EC	REACH N°d'enregistrement	N° INDEX
Tris(1-chloro-2-propyl)phosphate	30-70	13674-84-5 237-158-7	17-2119396622-32-0000	

**Classification:** Xn;R22

N'-[3-dimethylamino)propyl]-N, N-di Methyl propane-1,3-di amine	3-10	6711-48-4 229-761-9	17-2119396699-11-0000	
--	------	------------------------	-----------------------	--

**Classification:** Xn ; R22, R43, N ;R51-53

**Commentaires sur la composition** Le texte complet concernant les codes R se trouve dans la section 16. Toutes les concentrations sont en pourcentage de poids sauf lorsque l'ingrédient est un gaz. Les concentrations en gaz sont en pourcentage de volume.

### Section 4 : Premiers soins

**Informations générales** S'assurer que le personnel médical est informé sur les matériaux impliqués et prend les précautions nécessaires pour se protéger.

## Premiers soins à apporter

<b>Inhalation</b>	Se déplacer dans un endroit bien aéré. En cas de difficulté respiratoire, donner de l'oxygène. Consulter un médecin si nécessaire.
<b>Contact avec la peau</b>	Retirer les vêtements contaminés et rincer la peau abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Retirer les verres de contact si nécessaire et ouvrir les yeux en grand. Rincer les yeux abondamment à l'eau. Consulter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
<b>Ingestion</b>	Se rincer la bouche abondamment. Ne pas faire vomir sans avis du centre de contrôle médical. Ne pas pratiquer de bouche à bouche sur le patient si celui-ci a ingéré le produit. En cas d'ingestion importante alerter immédiatement un centre anti poison.

### **Symptômes les plus importants. Effets sérieux immédiats et retardés. Recommandation d'attention médicale immédiate et besoin de traitement spécifique.**

Irritation des yeux et des muqueuses. Des irritations de la peau, du nez et de la gorge peuvent se développer – les traiter en conséquence.

## Section 5 : mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Dangers d'incendie</b>	Le produit n'est pas inflammable.
<b>Extinction d'un feu – Produits appropriés</b>	Dioxyde de carbone, mousse standard, substance chimique sèche, eau projetée ou vaporisée.
<b>Produits non Recommandés</b>	Inconnu
<b>Dangers spécifiques Du produit/mélange</b>	Un feu ou une haute température créé : oxydes de carbone, oxydes d'azote, oxydes phosphoriques.

### **Recommandations pour les pompiers**

<b>Équipement de protection</b>	Un appareil respiratoire autonome et des vêtements protecteurs couvrant tout le corps doivent être portés en cas d'incendie.
<b>Procédures à respecter</b>	Si possible et lorsque cela ne présente pas de risque, éloigner les fûts de la zone d'incendie. Éviter la dispersion ou la dilution du produit dans les conduites d'évacuation, vers les égouts ou les réservoirs d'eau réservés à la consommation.

## Section 6 : Mesures à prendre en cas d'accident

### **Précautions pour le personnel, équipement de protection recommandé et procédures d'urgence.**

**Pour le personnel non secouriste** Garder le personnel non concerné à distance. Les autorités doivent être prévenues si des fuites importantes de produit ne peuvent pas être endiguées. Ne pas toucher les conteneurs ou les matériaux pollués sans vêtements adéquats de protection. Aérer les espaces confinés avant d'y pénétrer. Éviter d'inhaler les vapeurs de produit ou le contact direct de celui-ci avec la peau et les yeux. Porter des vêtements protecteurs : voir la *Section 8* de cette fiche de sécurité.

**Pour les équipes de secouristes** Utiliser un équipement de protection : voir la *Section 8* de cette fiche de sécurité.

**Précautions pour l'environnement** Si cela ne présente pas de danger, éliminer ou limiter les risques de déversement de produit supplémentaires. Éviter l'évacuation de produit par les canalisations, vers les cours d'eau ou par le sol.

**Techniques et équipements utilisés pour endiguer les fuites et nettoyer la zone polluée** *Larges quantités déversées* : Stopper l'afflux de produit si c'est sans risque. Endiguer le produit déversé si possible. Le recouvrir d'une feuille de plastique pour éviter l'étalement. Absorber le produit à l'aide de

vermiculite, de sable sec ou de terre et placer dans des conteneurs. Après la récupération du produit laver abondamment à l'eau.

*Petits déversements* : éponger avec un matériau absorbant (tissu, laine). Bien nettoyer la surface pour faire disparaître toute contamination résiduelle.

Ne jamais remettre le produit renversé dans le fût d'origine pour le réutiliser.

**Référence aux autres sections** Voir la *Section 8* concernant la protection des personnes. Voir la *Section 13* pour la gestion des déchets.

## Section 7 : Manutention et entreposage

**Précautions pour une manutention sans risque** Eviter d'inhaler les vapeurs de produit ou tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Une bonne hygiène personnelle est nécessaire. Laver les mains et les surfaces contaminées avec de l'eau savonneuse avant de quitter le chantier.

**Conditions de stockage adéquates** Protéger d'une exposition directe aux rayons solaires. Stocker entre 15°C (60 °F) et 32°C (90°F) pour éviter la séparation des composants et optimiser la durée de stockage.

**Utilisation spécifique pour l'utilisateur final** Non disponible.

## Section 8 : Contrôle de l'exposition / protection individuelle

### Paramètres de contrôle

**Procédures de contrôle recommandées** Se référer aux procédures standard

**DNEL** Non disponible

**PNEC** Non disponible

### Contrôle de l'exposition

**Contrôle d'ingénierie approprié** Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés. S'assurer que l'accès à un point d'eau est facilité et qu'il est aisé de pouvoir se rincer les yeux.

**Mesures de protection personnelles comme par exemple les équipements de protection.**

**Informations générales** L'équipement de protection des personnes doit être choisi en accord avec les standards CEN et après consultation avec le fournisseur de cet équipement.

**Protection des yeux et du visage** Des lunettes de protection pour produits chimiques sont recommandées.

### Protection de la peau

- **Protection des mains** Porter des gants de protection, de préférence en néoprène ou en caoutchouc butylique.

- **Autre** porter des vêtements de protection adéquats.

**Protection respiratoire** Un équipement respiratoire personnel n'est pas normalement nécessaire. Dans des locaux non ventilés ou lorsqu'il existe un risque d'inhalation de vapeurs, utiliser un équipement respiratoire approprié à filtre antiparticules type A2/P2.

**Risques thermiques** Lorsque c'est nécessaire, porter des vêtements de protection thermique adaptés.

**Mesures d'hygiène** Toujours observer de bonnes mesures d'hygiène personnelle : se laver les mains après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail pour retirer les contaminants. Se débarrasser des chaussures ne pouvant pas être nettoyées. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

**Contrôle d'exposition à l'environnement** Non disponible

## Section 9 : propriétés physiques et chimiques

### Information sur les propriétés physiques et chimiques de base

<b>Aspect</b>	Liquide blanc
<b>Etat physique</b>	Liquide
<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Légère odeur d'amine

<b>Limite d'odeur</b>	Non disponible
<b>pH</b>	11
<b>t° de fonte/gel</b>	Non disponible
<b>t° d'ébullition &amp; limites</b>	Non disponible
<b>Point d'ignition</b>	> 93 °C (> 199.4 °F)
<b>T° d'auto ignition</b>	Pas applicable
<b>Inflammabilité (solide-gaz)</b>	Non disponible
<b>Limite basse d'inflammabilité %</b>	Non disponible
<b>Limite haute d'inflammabilité %</b>	Non disponible
<b>Propriété d'oxydation</b>	Pas applicable
<b>Propriétés explosives</b>	Pas applicable
<b>Limites d'explosion</b>	Pas applicable
<b>Pression de vapeur</b>	Pas applicable
<b>Densité de vapeur</b>	Pas applicable
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas applicable
<b>Densité relative</b>	1.1
<b>T° de densité relative</b>	25 °C (77 °F)
<b>Solubilité à l'eau</b>	Non disponible
<b>Coefficient de partition (n-octanol/eau)</b>	Non disponible
<b>T° de décomposition</b>	Non disponible
<b>Viscosité</b>	700 cP
<b>T° de viscosité</b>	25 °C (77 °F)
<b>Pourcentage volatile</b>	Non disponible
<b>Autres données</b>	
<b>Miscible (eau)</b>	Partiellement miscible
<b>Autres informations</b>	Pas d'autre information pertinente disponible

#### Section 10 : Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Réagit aux acides forts, aux isocyanates et aux agents oxydants.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable aux conditions normales.
<b>Réactions dangereuses Possibles</b>	Une réaction de polymérisation peut se produire au contact d'isocyanates.
<b>Conditions physiques à éviter</b>	Chaleur et exposition directe au soleil
<b>Matériaux incompatibles</b>	Agents d'oxydation forts, isocyanates, acides forts.
<b>Produits dangereux de décomposition</b>	Le feu ou les températures élevées produisent : de l'ammoniaque, de l'acide nitrique, des oxydes de carbone et des oxydes d'azote.

#### Section 11 : information toxicologique

<b>Information générale</b>	Le risque professionnel encouru par ce produit ou ce mélange peut provoquer des effets adverses.
<b>Information sur les risques probables pour la santé</b>	
<b>Ingestion</b>	l'ingestion peut provoquer des irritations et des malaises.
<b>Inhalation</b>	Peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact avec la peau</b>	Irritant de la peau
<b>Contact avec les yeux</b>	Irritant pour les yeux

**Symptômes** Irritation des yeux et des muqueuses. Irritation de la peau, irritation du nez et de la bouche.

#### **Information sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë** Provoque une irritation de la peau et des yeux. Peut provoquer une irritation de la trachée.

**Corrosion/irritation de la peau** Irritant de la peau

**Sérieuses conséquences pour les yeux & irritations** Irritant pour les yeux

**Sensibilisation respiratoire** Peut provoquer une hypersensibilité à l'inhalation (asthme professionnel) chez les personnes allergiques.

**Sensibilisation de la peau** Pas de classification

**Cellules germinatives mutagènes** Pas de classification

**Carcinogénicité** Pas de classification

**Toxicité reproductive** Pas de classification

**Toxicité spécifique organique exposition unique** Pas de classification

**Toxicité spécifique organique expositions répétées** Pas de classification

**Risque d'aspiration** Pas de classification

**Information mélange vs substance** Non disponible

**Autre information** Ce produit n'a pas d'autres risques connus pour la santé des personnes.

#### **Section 12 : informations écologiques**

**Toxicité** Aucune donnée toxique notée pour les ingrédients

**Persistence et dégradabilité** Pas de donnée disponible concernant la dégradabilité de ce produit

**Bioaccumulation potentielle** Aucune donnée disponible

**Mobilité** Aucune donnée disponible

**Devenir de la substance dans l'environnement – Coefficient de partition** Non disponible

**Potentiel de mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible

**Résultat des évaluations PBT et vPvB** Aucune donnée disponible

**Autres effets nocifs** Dangereux pour les organismes aquatiques, peut provoquer des effets nocifs à long terme dans l'environnement aquatique.

#### **Section 13 – Gestion des déchets**

##### **Méthodes de traitement des déchets**

**déchets résiduels** Se débarrasser des déchets conformément aux règlements en vigueur

**Emballages contaminés** Les fûts pouvant contenir des résidus de produit, suivre les avertissements de l'étiquette même pour les conteneurs et les récipients vides.

**Code Européen de déchet** 08 04 09\*

**Méthode/information pour se débarrasser du produit** Le produit et son récipient doivent être éliminés comme un déchet dangereux. Le produit doit être incinéré dans un incinérateur approuvé par un permis délivré par les autorités compétentes. Ne pas verser dans les égouts, dans les conduites d'évacuation, les cours d'eau ou dans le sol.

Eliminer le produit et son conteneur en se conformant à la réglementation locale/régionale/nationale ou internationale.

## Section 14 : informations concernant le transport

### ADR

Ce produit n'est pas couvert par la réglementation internationale concernant le transport des marchandises dangereuses.

### RID

Ce produit n'est pas couvert par la réglementation internationale concernant le transport des marchandises dangereuses.

### ADN

Ce produit n'est pas couvert par la réglementation internationale concernant le transport des marchandises dangereuses.

### IATA

Ce produit n'est pas couvert par la réglementation internationale concernant le transport des marchandises dangereuses.

### IMDG

Ce produit n'est pas couvert par la réglementation internationale concernant le transport des marchandises dangereuses.

### Transport en vrac conformément

#### A l'annexe II de la convention

#### MARPOL 73/78 et au code IBC

Pas applicable

## Section 15 : Informations réglementaires

### Sécurité, santé et réglementation environnementale/législation spécifiques au produit ou au mélange. Réglementation EU

#### Réglementation (EC) N° 2037/2000 concernant les substances dégradant la couche d'ozone. Annexe I

Non listé

#### Réglementation (EC) N° 2037/2000 concernant les substances dégradant la couche d'ozone. Annexe II

Non listé

#### Réglementation (EC) N° 850/2004 sur les polluants organiques persistants, Annexe I

Non listé

#### Réglementation (EC) N° 689/2008 concernant l'import/export de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1. Non Listé.

#### Réglementation (EC) N° 689/2008 concernant l'import/export de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2. Non Listé.

#### Réglementation (EC) N° 689/2008 concernant l'import/export de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3. Non Listé.

#### Réglementation (EC) N° 689/2008 concernant l'import/export de produits chimiques dangereux, Annexe V. Non Listé.

#### Directive 96/61/EC concernant la prévention et le contrôle de la pollution intégrée (IPPC) : Article 15, European Pollution Emission Registry (EPER). Non listé.

#### Réglementation (EC) N° 1907/2006, REACH Article 59(1). Liste de candidats. Non listé.

**Autres réglementations.** Cette préparation est considérée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/EC et ses amendements. Cette Fiche de Sécurité est conforme à la Réglementation (EC) N° 1907/2006.

**Réglementations Nationales** Conforme à la réglementation nationale pour les travaux utilisant des agents chimiques.

#### Evaluation de la sécurité

**Chimique** Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

## Section 16 : Autres informations

<b>Liste des abréviations</b>	DNEL : doses dérivées sans effet PNEC : concentration prévisible sans effet PBT : substance persistante, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistante et très bioaccumulable.
<b>Références</b>	Non disponibles
<b>Information concernant l'évaluation et la méthode employée pour classer le mélange</b>	Le mélange est classé sur la base de données testées pour des dangers physiques. Le classement concernant les dangers pour la santé et l'environnement est obtenu à partir d'une combinaison de méthodes de calcul et de résultats de tests, si disponibles. Pour les détails, se référer aux Sections 9, 11 et 12.
<b>Libellé des codes R dans Les Sections 2 et 3</b>	R22 Danger en cas d'ingestion R36/38 Irritant des yeux et de la peau R43 peut provoquer une sensibilisation par contact cutané R51 Toxique pour les organismes aquatiques R52 Nocif pour les organismes aquatiques R53 Peut provoquer des dégâts à long terme dans le milieu aquatique
<b>Information sur la formation</b>	Suivre les instructions données lors de la formation concernant la manipulation du produit.
<b>Dénégation de responsabilité</b>	L'information contenue dans ce document est basée sur les meilleures connaissances disponibles au moment de la rédaction de celui-ci.
<b>Date de publication</b>	10 août 2011
<b>Date de révision</b>	10 août 2011
<b>Date d'impression</b>	10 août 2011